

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF990

présenté par
M. Ballard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
Mme Céline Hervieu, M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 624 502
Livre et industries culturelles	1 624 502	0
TOTAUX	1 624 502	1 624 502
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes vise à rétablir les crédits attribués à la BNF à hauteur de ceux de 2025.

Nous déplorons la baisse de 1,6 m€ de soutien à la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour 2026.

Pour rappel, la BNF a des missions essentielles de collecter, de cataloguer, de valoriser, de conserver et d'enrichir le patrimoine national dont elle a la garde, et en particulier le patrimoine imprimé (livres, revues et presse), graphique (estampes, photographies, affiches), audiovisuel,

multimédia et plus récemment, le patrimoine numérique. Elle veille à concilier l'accès du plus grand nombre aux collections avec l'exigence de leur bonne conservation.

Par cet amendement, nous demandons un rétablissement de ses crédits de 2025.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement propose, en AE et CP :

- d'abonder de 1 624 502 euros l'action 02 du Programme 334 ;
- de prélever 1 624 502 euros à l'action 01 du Programme 180.